

Vos questions / nos réponses

Comment protéger un proche?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 24/04/2019 21:22

Mon frère âgé de 40 est toxicomane depuis de nombreuses années avec des hauts et des bas. Il ne travaille pas vit chez notre maman qui a 80 ans avec sa fille de 15 ans. Les choses vont de plus en plus mal.financièrement. . Il dépense toute la petite retraite de ma mère qui a des soucis avec la banque et demande de l'argent à tout le monde. Je ne sais pas comment faire pour la protéger financièrement.. Sachant qu' elle ne le laisse pas trop l'aider et écoute mon frère qui lui promet sans cesse qu' il va se faire soigner....mais on sait ce que sait les promesses de toxicomane. ..j'ai cependant une relation assez bonne actuellement avec mon frère qui est quelqu'un de très attachant et dont je me sens responsable en tant que grande soeur. Quelqu'un peut il m'aider?

Mise en ligne le 25/04/2019

Bonjour,

La situation que vous vivez semble en effet compliquée. Nous allons essayer de vous aider au mieux.

Il existe des structures dans lesquelles travaillent des professionnels spécialisés en addictologie, ce sont les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Il y a bien souvent des travailleurs sociaux qui proposent un accompagnement socioéducatif. Ceci afin d'aider les personnes dans leurs démarches administratives, sociales et pour trouver un logement. Cela pourrait éventuellement permettre des aides financières et rendre votre frère plus autonome.

Il pourra également s'il le souhaite rencontrer des professionnels tels que des médecins ou des psychologues pour l'aider dans sa dépendance. Nous comprenons la souffrance que la situation provoque, cependant il y a quelques points positifs. Le fait qu'il y ait des « hauts » de temps en temps nous montre que votre frère n'est pas totalement dans le rejet de l'aide. Seulement, il est en chemin pour savoir ce qui pourrait être meilleur pour lui que les consommations. Cela prend du temps et entraîne bien souvent un sentiment d'impuissance chez les proches. Le fait que vous ayez une bonne relation avec lui est aussi un point très positif et peut-être que par la qualité du dialogue que vous aurez avec lui, il acceptera à un moment donné que vous alliez ensemble rencontrer un professionnel pour évoquer ce que vous vivez.

Ces situations sont très éprouvantes pour l'entourage, c'est pourquoi les CSAPA proposent également du soutien pour les proches. Les consultations dans ces centres sont toujours gratuites et confidentielles. Vous trouverez en fin de réponse des adresses de lieux près de chez vous. Dans les deux premiers centres indiqués travaillent des assistantes sociales. Votre mère et /ou vous-mêmes pourriez y rendre afin d'être conseillées, soutenues et protégées au mieux. N'hésitez pas à les contacter pour un premier rendez-vous.

Nous vous mettons aussi deux articles ci-dessous en lien avec ce que vous vivez.

Nos écouteurs sont aussi disponibles si vous souhaitez discuter davantage de votre situation. Vous pouvez nous joindre par téléphone de 8h à 2h du matin au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit), soit par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements,

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[OPPELIA Le Triangle : CSAPA](#)

18, rue de Bouillé
44000 NANTES

Tél : 02 40 48 48 58

Site web : www.oppelia.fr/blog/structures/csapa-le-triangle-44/

Accueil du public : Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h30-12h30 et de 14h-17h30 Mardi ouvert uniquement de 9h30 à 12h30.

Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous au 32 quai de Versailles à Nantes - Contact au 06 73 13 10 89.

Substitution : Initialisation et délivrance de traitement de substitution dans le cadre d'un suivi médico, psycho-social.

[Voir la fiche détaillée](#)

[Association Addictions France : Antenne de Challans](#)

6A rue Owen Chamberlain
85300 CHALLANS

Tél : 02 51 26 52 50

Site web : www.addictions-france.org

Secrétariat : Lundi et mercredi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h - Mardi de 9h15 à 12h30 et de 15h30 à 17h - Jeudi de 13h30 à 17h - Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h15.

Accueil du public : Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi

Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous, jeunes de moins de 26 ans avec ou sans entourage.

[Voir la fiche détaillée](#)

Autres liens :

- [Se faire aider](#)
- [Comment aider un proche?](#)
- [Il a repris sa consommation.](#)